

République Française

Département : GERS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC****Séance du mercredi 13 novembre 2024****Délibération N° DE 2024 045**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	32	40
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
40	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE SAINT PAUL DE BAISE, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, DAUGÉ Jean-François, LABRIFFE Pierre, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne

Représentés : MIMALÉ Gérard représenté par CAZE Mauricette, THIEUX LOUIT Véronique représentée par DESENLIS Benoît, BROSSARD Sandrine représentée par DAUGÉ Jean-François, MENAL Pierrette représentée par COSTES Jean-Charles, BRANA Véronique représentée par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, GEYRES Laurent représenté par GUICHARD Gilles

Absents et Excusés : CAHUZAC Philippe, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William, LASPORTES Bernard, BRAZZALOTTO Christine, ANTONELLO Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe ANDRIEU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : PACTE TERRITORIAL - Service public de la rénovation de l'habitat**

Madame la Présidente informe le Conseil communautaire de la réception du courrier annexé en date du 23/10/2024 portant déploiement des pactes territoriaux du

## Service Public de Rénovation de l'Habitat.

Il est précisé que le Service public de Rénovation de l'Habitat France Rénov' constitue le cadre d'intervention coordonné entre l'État et les collectivités, pour répondre aux objectifs ambitieux de la rénovation de l'habitat privé.

Le Gers est à ce jour couvert par un Espace Conseil France Rénov', comprenant le Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG), ainsi que des OPAH ou PIG portés par certains EPCI engagés, comme notre Communauté de communes.

Pour assurer la pérennité financière du service départemental, la contractualisation entre l'État, le Département, et les ECPI doit être déployée au 1er janvier 2025.

Le Conseil communautaire s'est positionné favorablement sur le reste à charge qui est estimé pour la CCAF à 2 042 EUROS sur l'année 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Président de séance



Publié le 19/11/24

Transmis à la Préfecture le 19/11/24

Philippe ANDRIEU  
Secrétaire de séance

